

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-10-2-15

Séance du vendredi 3 juillet 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES FILLES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € pour le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles 2009 à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité qui sera versée à l'Association « Retravailler 67 », mandatée par la Délégation Régionale pour recevoir les subventions des collectivités,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, nature 6574, fonction 23, opération 2009/F725/9999 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions